N° d'épreuve FFM	
Moto-Club	**AGS Puech-Rampant**
N° d'affiliation	**C0208**
Date	**Samedi 7 avril 2018**
Lieu	**Castelnau-de-Levis (81)**
Organisateur technique -	**Alain BOSSEBOEUF**
E-mail	**bosseboeuf.remi@wanadoo.fr**
Téléphone	**06 89 51 76 26**

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	**PASTOR Raymonde**	Licence :	**032201**
Président du Jury ou Arbitre*	**CAUSSIGNAC Bernard**	Licence :	**124059**
Membre du Jury		Licence :	
Membre du Jury		Licence :	
Commissaire technique responsable	**DESNOUES Pascal / SEBASTIEN Maurice**	Licence :	**083606 / 022118**
Responsable du chronométrage		Licence :	

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Pyrénées 85cc	12 ans	15 ans	85cc	NJ-NCO-LUE-INJ
Pyrénées Benjamin 85cc	9 ans	12 ans	85cc	NJ-NCO-LUE-INJ
				Tarif : 42€ (+20€ à partir de J-15)
National Open	13 ans		125cc 2T / 150cc 4T max	NJ-NCO-LUE-INJ
	15 ans		MX1-MX2-MX3	Tarif : 42€ (dt 7€ transpondeur)
				*caution transpondeur gérée par le Club

Engagement :

Site Internet ---- **https://ffm.engage-sports.com/**

Contact ----------

Téléphone ------- E-mail---

Chronométrage :

Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non

Tarif : **5€ / 7€**

Caution : **200€***

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☒ **NON** ☐ **OUI** (*60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus*)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... **Docteur Jean BERGRASER**

Nombre de secouristes **15**

Hôpital le plus proche ..... **Albi (81)**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) ..... **10 min**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Circuit du Puech-Rampant**

Adresse ..... **Puech-Rampant, 81150 Castelnau-de-Levis**

Capacité Moto :
Pendant les essais : **54**
En manche : **45**

Capacité Quad/Side-car :
Pendant les essais : **NC**
En manche : **NC**

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... **1680 m**

Largeur minimum de la piste ..... **7 m**

Largeur de la grille ..... **40 m**

Longueur de la ligne droite de départ ..... **115 m**

Nombre d'OCP* **18**
**Officiels Commissaires de Piste*

<u>Rappel</u> : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	*Visa de la Ligue*	*Visa de la FFM*
Date :	Date :	Date : Numéro :